



PROCES-VERBAL D'ADMISSION

du concours externe sur titres de technicien(ne) hospitalier(e)
spécialité « Restauration et hôtellerie »

Vu le procès-verbal d'admissibilité en date du 27 novembre 2025 arrêtant la liste des candidats admissibles par ordre alphabétique :

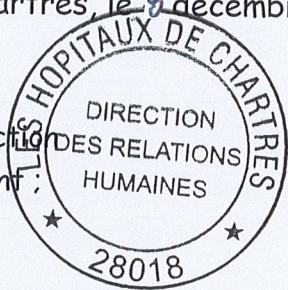
A l'issue de l'audition qui s'est déroulée le 9 décembre 2025 et après délibération, le jury déclare admis :

Monsieur Tristan Voisin

Chartres, le 9 décembre 2025

Signature des membres du jury :

Monsieur Olivier FALANGA, Directeur de la Direction des Relations Humaines aux Hôpitaux de Chartres, président ;



Madame Amandine GIOT-BERNAS, Cadre supérieure de santé paramédicale aux Hôpitaux de Chartres ;

Monsieur François CHARLEMAGNE, Directeur général Cuisine Centrale de Chartres Métropole

Monsieur Philippe BARBARA, Technicien Supérieur Hospitalier de 1re classe Service restauration du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans

Monsieur Christophe NEHLIG, Formateur en restauration collective au Lycée d'enseignement général et technologique agricole La Saussaye de Chartres